



Me fais je arnaqué par mon ancien bailleur?

Par **manel1347**, le **24/04/2010** à **12:45**

Bonjour

j'ai loué un t2 meublé de avril 2008 a avril 2010

j'ai déposé une caution de 590e et le loyer qui était à l'époque de 620e

en septembre 2009 ma propriétaire m'a fait augmenter le loyer verbalement ainsi que les charges de 50e

aujourd'hui je viens de recevoir ma caution et elle ne me redonne que 229,73e sur les 590e je suis terrassée!!!!!!!!!!!!

elle m'a fait un décompte que voici:

-- elle a remplacé le radiateur de la chambre 149e

- remplacement du rideau (qui n'a jamais existé) , ainsi que le filtre de la hotte aspirante, 4 ampoules eco sur miroir : 31,10e

- débouchage tout à l'égout 58,45 (116,9e divisé en 2 car j'habitais à l'étage et eux au rdc, c'était un égout en commun)

- entretien et nettoyage clim touche : 84,40e

- dépassement 15m3 d'eau janvier 2010 : 47,10e (alors qu'elle m'a augmenté les charges de 50e depuis septembre 2009

y trouvez vous une logique??????????

merci de m'éclairer car là je ne comprends plus rien

Par **david**, le **05/05/2010** à **18:42**

bonjour,

votre ancien propriétaire vous a t il fournies des factures afin de justifier les travaux effectués?

Si ce n'est pas le cas vous pouvez lui demander de vous rendre des comptes.

cdlt

Par **Untel**, le **07/05/2010** à **03:29**

Bonjour,

Le remplacement des radiateur est exclusivement à la charge du propriétaire.

Pour plus de renseignement contactez votre agence départementale d'information sur le logement:

[fluo]ADIL Bouches du rhones 04 96 11 12 00[/fluo]

Ils vous indiquerons la marche à suivre.

Cordialement.